REPUBLIQUE FRANCAISE

LOI DU 5 AVRIL 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO
2022/38

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
37	37	29

Date de la convocation
22/03/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Approbation du Compte de gestion 2021 Budget M14 (40000)

L'an deux mil deux et le mercredi 06 avril à 17h00

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (23): Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI - Jean Charles GIABICONI – Isabelle GIUDICELLI — Christophe GRAZIANI – Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA –Gabriel PASQUALI – Marjorie PINDUCCI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI
Pouvoirs (6) : Bernard GRAZIANI donne pouvoir à Christophe GRAZIANI - Ange LAMBERTI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI - Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PAQUALI - Jean Pierre VALDRIGHI donne pouvoir à Muriel BELTRAN – Maria GAROBY donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI -

Absents (8) : Christiane ALBERTINI – Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Jean François MATTEI —— Charles MARCELLI — Pierre NATALI – Charlotte VITTORI

Monsieur Fortuné FELICELLI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de **Monsieur Jean DOMINICI**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire **de l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2021**;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été passé dans les écritures.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220406-2022-38-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/04/2022
Affichage : 19/04/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2021 au 31 décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2021**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Ainsi fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean DOMINICI

COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARANA GOLO
Le Président de la Communauté
de Communes Marana-Golo

Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220406-2022-38-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/04/2022
Affichage : 19/04/2022
Pour l'autorité compétente par délégation